

Décision du 31 décembre 2024 portant subdélégation de signature pour la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-DSD24030

La directrice de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L.211-1, L.518-2 et suivants et R.518-0 et suivants ;
Vu l'arrêté du 23 juillet 2024 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2024 portant délégation de signature pour la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations, notamment son article 2,

Décide :

Article 1

Subdélégation est donnée à M. Josselin Dupont-Tronville, directeur adjoint de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, y compris les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins :

- a) Tous actes dans la limite des attributions de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations ;
- b) Tous actes relatifs au suivi et au pilotage des risques de la Société de financement local (SFIL) dans la limite des attributions de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations ;
- c) En cas d'absence et d'empêchement de Mme Virginie Chapron-du Jeu, tous actes relatifs à la gestion de la structure Alter égales.

Article 2

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs départements respectifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° M. Jean-Baptiste Olivier, responsable du Département chargé du pilotage transverse des risques ;
- 2° M. David Rego, responsable du Département chargé des risques financiers ;
- 3° Mme Juliette Masson-Leininger, responsable du Département chargé des risques du réseau ;
- 4° Mme Stéphanie Meriau, responsable du Département chargé des risques aux engagements ;
- 5° Mme Marie-José Gireaud, responsable du Département chargé du support, des projets, de l'innovation et des data ;
- 7° M. Arnaud Martin, responsable du Département chargé de la cybersécurité ;

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° M. Pascal Bouju, responsable du Service chargé des relations institutionnelles avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- 2° Mme Juliette Palliès, responsable du Service des affaires générales.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste Olivier, responsable du Département chargé du pilotage transverse des risques, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Grégory Adda, adjoint du Département chargé du pilotage transverse des risques et responsable du service analyse transverse risques groupe ;

2° M. Sébastien Michelis, adjoint du Département chargé du pilotage transverse des risques et responsable du service risques ALM et validation ;

3° M. Matthieu Beaux, responsable du service risques filiales ;

4° M. Alexandre Aymard, responsable du service réglementation prudentielle ;

5° M. Thomas Nicolas de Lamballerie, responsable du service risques climatiques.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Rego, responsable du Département risques financiers, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Arnaud Dura, responsable adjoint du Département des risques financiers ;

2° M. Christophe Doré, responsable du service analyse financière habitat social et secteur public local ;

3° Mme Nandong de Beauregard, responsable du service analyse financière portefeuilles financiers ;

4° Mme Lynda Bouvet, responsable du service analyse financière sociétés commerciales et établissements publics ;

5° M. Azad Riazi, responsable du service risques de marché ;

6° M. Morigan Gerardin, responsable du service pilotage et monitoring crédit ;

7° M. Romain Guez, responsable du service modélisation Crédit.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette Masson-Leininger, responsable du Département risques du réseau, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° Mme Adèle Mottaghi, adjointe du Département risques du réseau ;

2° M. Dominique Delafosse, responsable du pôle territorial Ile de France ;

3° M. Lucas Seigneur, responsable du pôle territorial est ;

4° M. Fabien Audier, responsable du pôle territorial nord ;

5° M. Jordan Mangeard, responsable du pôle territorial ouest ;

6° M. Jean-Paul Santoni, responsable du pôle territorial sud-est ;

7° M. Emile Mboladinga, responsable du pôle territorial sud-ouest ;

8° M. Stéphane Garcia, responsable du pôle territorial outre-mer.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Meriau, responsable du Département chargé des risques aux engagements, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Mayeul de la Ronde, responsable du service risques aux engagements investisseur ;

2° M. Merouane Ben Amar, responsable du service risques aux engagements financeur ;

3° M. Blaise Gerometta, responsable du service risques engagements groupe et gouvernance.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mayeul de la Ronde, responsable du service risques aux engagements investisseur, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à M. Franck Cideciyan et M. Anthony Boistay, adjoints au responsable du service risques aux engagements investisseur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Merouane Ben Amar, responsable du service risques aux engagements financeur, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à M. Olivier Onno et à Mme Alicia Duraffourg, adjoints au responsable du service risques aux engagements financeur.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Martin, responsable du Département chargé de la cybersécurité et responsable du pôle transverse, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° M. Nicolas Hubert, adjoint du Département chargé de la cybersécurité et responsable du pôle métier Banque des territoires ;
- 2° M. Jacques Taffin, responsable du pôle métier Direction des politiques sociales ;
- 3° M. Igor San Juan de Andres, responsable du pôle métier finances ;
- 4° Mme Florence Dussouillez, responsable du pôle métier Direction des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle et support ;
- 5° Fabien Chanthapanya, responsable du pôle métier filiales & conformité ;
- 4° Mme Odile Duthil, responsable du pôle métier cyber & SI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Taffin, subdélégation est donnée à Mme Audrey Oertel, responsable adjointe du pôle métier Direction des politiques sociales à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce pôle, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Chanthapanya, subdélégation est donnée à M. Josué Prestel responsable adjoint du pôle métier filiales & conformité à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce pôle, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 8

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Virginie Chapron du Jeu, subdélégation est donnée à Mme Delphine Lemaire, directrice déléguée d'Alter Égales, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la gestion de la structure Alter Égales, à l'exclusion des actes, relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 9

La présente décision entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 31 décembre 2024

Virginie Chapron-du Jeu